



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE
CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR**

Aurillac le 1^{er} septembre 2016.

Tél : 04 71 46 46 18
Poste 36010

**PARCOURS PROFESSIONNELS CARRIÈRES ET RÉNUMÉRATIONS (PPCR).
« TOUR DE PASSE-PASSE DU GOUVERNEMENT »**

PAR CE TRACT NOUS VOUS INFORMONS AUJOURD'HUI DE L'INSTRUCTION ANNONCÉE PAR LA DGOS SUR LA MISE EN PLACE DU PPCR DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE (FPH), QUI TRAITE EN PARTICULIER DE LA SUPPRESSION DES AVANCEMENTS MINI COMME À LA DURÉE INTERMÉDIAIRE ET DE L'INSTAURATION D'UN « CADENCEMENT UNIQUE »

EN CLAIR : SUPPRESSION DES BONIFICATIONS !!!!!

NOUS NE SOMMES PAS SURPRIS DE LA TENEUR DE CETTE INSTRUCTION. ELLE EST LA TRADUCTION DU DISPOSITIF « PPCR » QUE NOUS AVONS, AVEC UNE MAJORITÉ DE SYNDICATS, REFUSÉ DE SIGNER ET POUR CAUSE !

LA REMISE EN CAUSE DES « DURÉES MINIMALES ET INTERMÉDIAIRES » EST À METTRE AU COMPTE DE LA CFDT ET L'UNSA QUI ONT SOUTENU DE BOUT EN BOUT LE PPCR ! TOUS LES FONCTIONNAIRES HOSPITALIERS ET TERRITORIAUX (FPT) VONT VOIR LEUR DÉROULEMENT DE CARRIÈRE RALENTIR ET CELA VA PERMETTRE AU GOUVERNEMENT D'ÉCONOMISER 113 MILLIONS € EN 2016 SUR LE DOS DES AGENTS, DONT 61 MILLIONS POUR LA FPH ET 46 MILLIONS POUR LA FPT.

LE TRANSFERT DE PRIMES EN POINT D'INDICE PRIS EN COMPTE POUR LA RETRAITE EST RIDICULEMENT BAS, LES AUGMENTATIONS RÉELLES DES SALAIRES JUSQU'EN 2020, SAUF POUR QUELQUES ÉCHELONS DE QUELQUES GRADES N'EST PAS À LA HAUTEUR DE NOS REVENDICATIONS ; LA PERTE DE L'AVANCEMENT BONIFIÉ N'EST PAS COMPENSÉE POUR LES AGENTS. C'EST POUR TOUS UNE PERTE SÈCHE QUI PERMET AU GOUVERNEMENT UNE OPÉRATION DE PASSE-PASSE, AFIN DE LUI PERMETTRE DE FINANCER LE DISPOSITIF.

MAIS LE PPCR NE SE LIMITERA PAS SEULEMENT À CELA PUISQUE D'AUTRES DISCUSSIONS SONT EN COURS SUR LA RÉTRIBUTION AU MÉRITE. ELLES DEVRAIENT ABOUTIR (SANS NOTRE APPROBATION) À UN DISPOSITIF STATUTAIRE.

